

Compte rendu de séance du 8 Décembre 2016

L'an 2016 et le 8 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de ROUSSEAU Pierre, Maire.

Présents : M. ROUSSEAU Pierre, Maire, Mme BACHELARD Eugénie, M. FOURAY Philippe, Mme CHARLES Brigitte, Mme GONCALVES Corinne, M. PELLEN Fabien, Mme PELLETIER Christelle

Absent(s) : M. DORSEMAINE Emmanuel, M. CHAILLER Stéphane, Mme FERNANDES Sabrina, M. HOUDY Aurélien,

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 11 **Présents** : 7

Date de la convocation : 02/12/2016 **Date d'affichage** : 02/12/2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture le : 09/12/2016

et publication ou notification du : 09/12/2016

A été nommé(e) secrétaire : Mme PELLETIER Christelle

réf : 2016D33 : TARIFS DU CIMETIERE

Sur proposition du conseil municipal, les tarifs ont été revus, selon un tarif basé sur le prix en vigueur dans les localités voisines d'une population égale à celle de la commune:

A compter du 8 décembre 2016, le prix de la concession (1 mètre x 2 mètres) est ainsi fixé pour chaque classe de concession :

- suppression concessions perpétuelles
- suppression des cavurnes
- Concessions cinquantenaires = 300,00 € + frais d'enregistrement
- Concessions trentenaires = 200,00 € + frais d'enregistrement

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016D34 : Sollicitation du FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL et DETR

La commune s'est engagée depuis 10 ans déjà à l'amélioration de l'accessibilité de ses bâtiments (mairie et salle des fêtes à Villiers en 2006, salle de SPUIS en 2016), il reste cependant la mise aux normes d'accessibilité de l'église à réaliser en 2017.

Vu le devis présenté par la Sarl MOUSSET concernant le percement d'une porte latérale "issue de secours" dans un mur de l'église et aménagement d'une rampe d'accès et création d'un entourage de porte en pierres de taille massives sur la face extérieure ,

Le conseil valide le devis présenté et demande à la Sous -Préfecture de Pithiviers une dotation maximale au titre du FSIPL (cadre : mise aux normes des équipements publics), de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2017 dans le domaine prioritaire PATRIMOINE BÂTI (Amélioration, mise aux normes et mise aux normes d'accessibilité, insonorisation de locaux existants) et d'autre part demande une participation du Département du Loiret (volet 3 - INVESTISSEMENTS D'INTERET COMMUNAL).

Le financement des travaux s'établirait comme suit :

FSIPL : 12 475,92€ HT de travaux, participation de 16 % soient 2 000,00 €,

DETR : 12 475,92 HT de travaux, participation de 50% soient 6 238,00€

Département : 12 475,92 HT de travaux, participation de 14% soient 1 740,00€

Autofinancement : budget commune : 2497,92 €

Le conseil approuve le plan de financement ci-dessus établi et s'engage à inscrire ces travaux au budget primitif de la commune pour l'année 2017.

Le conseil donne également pouvoir à M le Maire de signer les différents dossiers y afférents et demande l'autorisation de préfinancement des travaux dès réception de l'accord de l'ensemble des divers partenaires ci-dessus cités.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

GENDARMERIE DE NEUVILLE AUX BOIS : Intervention du lieutenant CHAMPETIER. Le bilan des interventions de la gendarmerie sur Chaussy est à peu près identique à celui de l'année précédente. Pas de sentiment d'insécurité mais il faut cependant rester vigilants.

EXONERATION TAXE FONCIERE : Sur demande d'un administré, le conseil étudie la possibilité d'exonérer, en partie, la part communale de taxe foncière des logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 (code général des Impôts art. 1383-0B) ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie. Le conseil se prononce contre à l'unanimité étant donné qu'un tel avantage fiscal existe déjà sous la forme d'un crédit d'impôt accordé par l'état.

PLAQUES DE COCHER : une association locale propose de restaurer la plaque de cocher de SPUIS. Le conseil émet un avis favorable. Avant accord auprès de ladite association, il faudra recenser les autres plaques éventuelles sur l'ensemble des hameaux.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Séance levée à : 0:00

En mairie, le 13/01/2017
Le Maire, Pierre ROUSSEAU

<u>Pierre ROUSSEAU</u> <u>(Maire)</u>	<u>Eugénie BACHELARD</u> <u>(Adj au Maire)</u>	<u>Philippe FOURAY</u> <u>(Adj au Maire)</u>
--	---	---

Stéphane CHAILLER	Brigitte CHARLES	Emmanuel DORSEMAINE
Sabrina FERNANDES	Corinne GONCALVES	Aurélien HOUDY
Fabien PELLEN	Christelle PELLETIER	<u>Absent :</u> <u>ne pas signer SVP</u>